Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215600040-20260402-D038_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19 - présents : 18 - votants : 19

L'an Deux Mille Vingt-Six, le deux Avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 26 Mars 2026.

Présents : Samuel FÉRET, Géraldine TABART, Magali FORÊT, Hervé LEFEBVRE, Séverine JÉHANNO, Geneviève LE GOUALLEC, Rachel RAITHIER, Servane LE RAY, Jean-François BASCOU, Bernard MAUDUIT, Marie-Pierre RICORDEL, Isabelle MENTION, Fabrice CHAMPALLE, Wanig LE NEVÉ, David DUFOUR, Nicolas GUYOT, Yolène BÉGO, Thomas OLIVIER.

Absent excusé : Yvon RIALLAND (pouvoir à Géraldine TABART).

Secrétaire de séance : Hervé LEFEBVRE

038/2026 Désignation du Correspondant Défense

Créée en 2001 par le ministère délégué des Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.

Le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans sa commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations armées-Nation.

Il relaie les informations relatives aux questions de défense auprès du Conseil Municipal et des habitants de la commune en les orientant, le cas échéant, vers les relais professionnels pouvant les renseigner sur les carrières militaires, le volontariat et la réserve militaire.

Ainsi suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner un correspondant défense.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par 19 voix POUR :

- ☐ Désigne M. FÉRET Samuel Correspondant Défense.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Samuel FÉRET.